



LETTRE D'INFORMATION DE LA CHARTE FORESTIÈRE POUR LE MASSIF DE HAYE N°1 (DÉCEMBRE 2022)

La première Lettre d'information de la Charte forestière pour le massif de Haye est là !

Le Syndicat mixte de la forêt de Haye souhaite ainsi vous résumer les principales avancées concernant la mise en place de la Charte forestière, ainsi que les grandes lignes des prochaines étapes.

Pour rappel, à l'initiative des collectivités territoriales (Département, Métropole du Grand Nancy et Communautés de Communes Terres Toulaises, Moselle & Madon et Bassin de Pompey), le Syndicat mixte travaille à l'élaboration de la Charte. Depuis le printemps 2022, des échanges préliminaires ont été menés avec les 19 communes concernées par le périmètre provisoire de la Charte, ainsi qu'avec les principaux acteurs concernés (ONF, associations, institutions, etc).



Ces échanges, auxquels s'est ajouté à l'automne 2022 une série de rencontres conviviales autour de différentes thématiques (patrimoine, biodiversité, activités de loisirs et sportives, chasse notamment), ont permis de faire avancer le diagnostic territorial de la Charte ainsi que d'établir une proposition de priorités et d'enjeux.



PILIERS ET ENJEUX PROVISOIRES DE LA CHARTE FORESTIÈRE



Ces éléments, présentés à l'occasion du 1^{er} Sénat forestier le 27 octobre 2022 sont accessibles depuis la page de concertation dédiée à la Charte :

www.jeparticipe.metropolegrandnancy.fr/assemblies/metropole

Vous pouvez également depuis cette page faire part au Syndicat mixte de votre avis sur les piliers et enjeux provisoires de la Charte, en utilisant la fonctionnalité « Enquête » ouverte sur la plateforme.



LETTRE D'INFORMATION DE LA CHARTE FORESTIÈRE POUR LE MASSIF DE HAYE N°1 (DÉCEMBRE 2022)



Instaurée par la loi d'orientation forestière, la Charte Forestière de Territoire (CFT) est un outil mis en œuvre à l'initiative des acteurs locaux. Elle consiste à analyser la place de la forêt au sein d'un territoire afin de bâtir un projet tenant compte des multiples usages présents, **dans un objectif général de préservation et de valorisation de ses ressources**. Elle repose pour cela sur une démarche de concertation entre l'ensemble des acteurs concernés dans l'optique de produire trois documents :

- Un diagnostic territorial ;
- Un plan d'orientations stratégiques ;
- Un plan d'actions pluriannuel.



Le pilotage de la Charte se fait à travers plusieurs organes :

- **Le Comité exécutif**, qui valide la mise en œuvre et le financement des actions proposées ;
- **Le Sénat forestier**, qui regroupe l'ensemble des acteurs et représentants des usagers de la forêt, qui a pour rôle de débattre et de formuler des orientations et des propositions actions pour la Charte ;
- **Le Forum**, forme la plus ouverte de concertation, associe toute personne/structure souhaitant contribuer à l'élaboration de la Charte en prenant part à la démarche.

Actuellement, le Syndicat mixte travaille à compléter les premiers éléments du diagnostic en réfléchissant aux possibilités d'études complémentaires.



En parallèle, nous préparons une phase de concertation qui se mettra en place au printemps 2023.

Le principal défi de cette réflexion est l'agencement d'enjeux situés à des niveaux de réflexion différents, qui ne sauraient être traités de la même manière, avec une vitesse d'avancement similaire...

Il faut donc s'adapter aux spécificités de chaque enjeu afin d'y répondre pertinemment, ce qui entraîne une réflexion sur les modalités de l'ouverture de la phase de concertation : quels enjeux peuvent être abordés par tous dès le printemps, sur la base de nos connaissances actuelles ?

Quels enjeux doivent, au contraire, faire l'objet d'études complémentaires, mises à la disposition des participants de la Charte, avant de pouvoir être débattu ?

Ces questions, parmi d'autres, sont au cœur de la réflexion actuelle du Syndicat mixte pour préparer les discussions à venir au printemps prochain.



Lancement officiel de la Charte forestière (27/10/22)



LETTRE D'INFORMATION DE LA CHARTE FORESTIÈRE POUR LE MASSIF DE HAYE N°1 (DÉCEMBRE 2022)

Pour finir : une brève restitution des rencontres d'automne

Ces discussions ont dégagé trois grandes priorités : **la nécessité de préserver la forêt** en tant que milieu naturel sujet à des activités d'exploitation sylvicole, **l'importance d'y adapter l'accueil du public** dans un esprit de découverte et de protection de la forêt et de son patrimoine, et enfin **le besoin d'un renouveau du Parc de loisirs** au prisme des enjeux de société actuels.

Ces trois piliers ainsi provisoirement définis se découpent en différents enjeux qui se situent à des niveaux de réflexion très hétérogènes :

- La lutte contre les activités illicites est un enjeu centré autour des besoins en surveillance et contrôle des activités présentes en forêt
- La gestion des risques (éboulement de terrain, pollution des nappes souterraines, couverture du territoire par des moyens de secours, chenilles processionnaires, etc) est un enjeu aux facettes multiples, nécessitant une prise en compte tant des risques existants que futurs, notamment de feu de forêt avec l'accentuation des phénomènes de sécheresse
- Cette gestion des risques doit être pensée en parallèle d'une réflexion sur les fonctions et services écologiques rendus par la forêt en terme de protection de la ressource en eau, de filtration de l'air ou de corridors de déplacement d'espèces, qui doivent être préservés
- Une biodiversité suivie et préservée est un enjeu partant du constat de l'existence de plusieurs dispositifs réglementaires liés à la protection du patrimoine naturel, sans qu'il y ait actuellement un suivi global à l'échelle du territoire qui devrait faire l'objet d'une réflexion et d'actions, en parallèle d'un volet se focalisant sur l'adaptation des essences à la crise climatique
- Le maintien d'une activité sylvicole devra faire l'objet d'une réflexion sur la structuration d'une filière économique locale d'approvisionnement en bois
- La valorisation et préservation du patrimoine culturel, historique, naturel de la forêt de Haye est un enjeu formulé sur la base du constat qu'il existe un héritage riche et divers, mais caractérisé par une faible connexion entre les différents patrimoines existants et une faible mise en valeur de ces patrimoines à l'échelle de la forêt
- L'information, la communication et la médiation auprès du grand public est un enjeu exprimé de manière récurrente sur de nombreux sujets, et qui devra répondre à des objectifs de diffusion d'information concernant les activités en forêt (calendrier de chasse, événements sportifs et culturels, etc) et de valorisation d'activités permettant au public notamment citadin de mieux appréhender les problématiques liées à la préservation d'un milieu naturel
- L'accueil du public, que ce soit à l'échelle du Parc de loisirs ou de la forêt, est une thématique qui devra répondre à deux enjeux principaux. Le premier est la question de la mobilité : comment accéder à la forêt et au Parc avec quelles mobilités ? comment penser la traversée de la forêt pour de la mobilité active ? comment penser les déplacements au sein de la forêt pour une mobilité de loisirs ? Le second enjeu est celui de l'orientation de l'offre touristique et de loisirs : comment penser une offre qualitative, centrée sur un tourisme responsable et un accueil maîtrisé du public ?